



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le neuvième jour de décembre deux mille dix-neuf, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Guy Bernatchez, maire, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 35 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10943-12-2019

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour :

en retirant les points suivants :

- 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2019
- 8.1 Prolongation de la suspension temporaire, TIAM

en ajoutant les points suivants :

- 17.1 Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, nomination
- 17.2 Soutien technique auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- 17.3 Soutien technique auprès de Lelièvre conseils
- 17.4 Ouverture du poste de directeur général et secrétaire-trésorier
- 17.5 Contrat de conciergerie, transfert à Nettoyage Plus
- 17.6 Motion de félicitations à M. Sébastien Lévesque

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 27 novembre 2019 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Allen Cormier, préfet, présente son rapport d'activité pour la période du 26 novembre au 9 décembre 2019.

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC SIÉGEANT À DES COMITÉS

Le préfet fait un tour de table et chacun des maires fait rapport de leur représentation pour la MRC de La Haute-Gaspésie et des dernières nouvelles de leur ville ou municipalité.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente son rapport d'activité pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2019.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS AU 30 NOVEMBRE 2019

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats au 30 novembre 2019* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10944-12-2019

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 25 novembre au 7 décembre 2019 :

Paiements : 609 658,12 \$

Factures : 229 400,65 \$

TOTAL : 839 058,77 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10945-12-2019

Approbation du *Rapport des remboursements de dépenses*

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des remboursements de dépenses* du 1^{er} au 30 novembre 2019 de 4 538,82 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE D'AU MOINS 25 000,00 \$

Aucun contrat n'a été octroyé par la MRC de La Haute-Gaspésie, comportant une dépense d'au moins 25 000,00 \$, au cours de la dernière période.

DÉCLARATION DE TOUT DON, TOUTE MARQUE D'HOSPITALITÉ OU TOUT AUTRE AVANTAGE REÇU PAR LE PRÉFET (SUPÉRIEUR À 200 \$)

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie qu'en vertu de l'article 6 du *Code d'éthique et de déontologie du préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie*, adopté le 9 avril 2018, et en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le préfet déclare n'avoir reçu aucun don, aucune marque d'hospitalité ou autre avantage supérieur à 200 \$ pour l'année 2019.

AVIS DE MOTION

Je soussigné, GHISLAIN DESCHÊNES, maire de la municipalité de Marsoui, donne avis, par la présente, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement pour établir la répartition des quotes-parts 2020 de la MRC de La Haute-Gaspésie.

Ce règlement portera notamment sur les quotes-parts suivantes :

1. Aménagement
2. Promotion et développement industriels
3. Administration générale
4. Enfouissement
5. Cotisation annuelle de la FQM
6. Service prévention incendie (bâtiments de catégories 3 et 4)
7. Service pompier préventionniste secteur est
8. Bureau d'accueil touristique
9. Écocentre Sainte-Anne-des-Monts
10. Écocentre Mont-Louis
11. Transport adapté
12. Pompier gestionnaire de formation
13. Transport collectif
14. Préventionniste de l'ouest

Un projet de règlement est soumis à chacun des maires.

Ghislain Deschênes, maire de la municipalité de Marsoui

CONTRATS ACCORDÉS EN 2019

Le préfet présente la liste des contrats, comportant une dépense d'au moins 15 000 \$, accordés en 2019 par le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

Soumissionnaire ou contractant	Objet du contrat	Prix estimé	Prix du contrat
Gaspésie Services Techniques	Administration des systèmes informatiques	15 000,00 \$	14 265,00 \$
GBI services d'ingénierie	Fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire (LES)	15 000,00 \$	15 000,00 \$
Chamard et associés inc.	Aménagement des deux écocentres	25 000,00 \$	20 940,00 \$
Groupe Bouffard	Collecte des encombrants 2019	25 000,00 \$	21 372,91 \$
Formarisk	Formation évacuation hors réseau routier	35 000,00 \$	33 525,00 \$
Exploitation Jaffa inc.	Contrat de collecte et transport des déchets, collecte sélective, transport, tri et conditionnement des matières recyclables – 3 mois	25 001,00 \$	26 466,38 \$
Groupe Bouffard	Collecte et transport des déchets, collecte sélective, transport, tri et conditionnement des matières recyclables - Collecte, transport et traitement des matières organiques	1 000 000,00 \$	1 205 616,02 \$
9185-1444 Québec inc.	Fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Anne-des-Monts	70 000,00 \$	69 502,39 \$

RÉSOLUTION NUMÉRO 10946-12-2019

Entente de service – Prise en charge des activités relatives à l'opération du système informatique avec Solution infomédia

CONSIDÉRANT l'entente de service *Administration des systèmes informatiques* intervenue entre la MRC de La Haute-Gaspésie et Gaspésie Services Techniques, en vigueur du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE Solution infomédia a acheté la compagnie Gaspésie Services Techniques ;

CONSIDÉRANT le projet d'entente de service entre la MRC de La Haute-Gaspésie et Solution Infomédia (9044-7152 Québec inc.) ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente consiste à ce que Solution Infomédia prenne en charge toutes les activités relatives à l'opération du système informatique tant au point de vue du support au personnel que de la gestion quotidienne des équipements et des tâches nécessaires à son bon fonctionnement ;

CONSIDÉRANT le coût de ce service à 4 870,30 \$, plus taxes, pour la première année ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prend effet le 1^{er} janvier 2020 et se termine le 31 décembre 2022, avec indexation de 2% par année.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire, Mme Maryse Létourneau, à signer l'entente de service avec Solution Infomédia (9044-7152 Québec inc.), en vigueur du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, au coût de 4 870,30 \$, plus taxes, pour la première année, avec indexation de 2% par année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10947-12-2019

Démission du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque

CONSIDÉRANT la lettre de démission de M. Sébastien Lévesque au poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie, datée du 6 novembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accepte la démission de M. Sébastien Lévesque au poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10948-12-2019

Accès à *Mon dossier* avec Revenu Québec, Mme Maryse Létourneau

CONSIDÉRANT le départ prochain de M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT la nomination prochaine de Mme Maryse Létourneau au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire de la MRC.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande, suite à sa nomination au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire, à Mme Maryse Létourneau de faire les changements nécessaires auprès de Revenu Québec pour accéder à *Mon dossier* afin de lui permettre de remplir les obligations fiscales de manière confidentielle et sécuritaire et d'effectuer des transactions avec l'organisme gouvernemental.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE, SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES

Aucun changement ne sera apporté à la résolution numéro 10063-11-2017 titrée *Autorisation de signatures pour les effets bancaires, remplacer la résolution numéro 7994-05-2013*.

Le préfet, le préfet suppléant, le directeur général et secrétaire-trésorier et le maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts sont des représentants de la MRC de La Haute-Gaspésie à l'égard :

- de tout compte qu'elle détient à la caisse
- des emprunts qu'elle a et des garanties qu'elle pourra consentir

RÉSOLUTION NUMÉRO 10949-12-2019

Carte de débit, détentrice, Mme Maryse Létourneau

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer la résolution numéro 10169-02-2018 titrée *Carte de débit, détenteur* ;

CONSIDÉRANT le départ prochain de M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT la nomination prochaine de Mme Maryse Létourneau au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire de la MRC ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer la carte de débit de la MRC de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. remplace la résolution numéro 10169-02-2018 titrée *Carte de débit, détenteur* par celle-ci ;
2. autorise la Caisse populaire Desjardins à émettre la carte de débit, pour dépôt seulement, pour le compte 9166, au nom de Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire de la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10950-12-2019

AccèsD Affaires, nouvelle administratrice principale, Mme Maryse Létourneau

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a adhéré à AccèsD Affaires et, à cette occasion, a nommé Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire, comme administratrice principale ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit remplacer la résolution numéro 10137-01-2018 titrée *AccèsD Affaires, nouvel administrateur principal*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE:

1. remplace la résolution numéro 10137-01-2018 titrée *AccèsD Affaires, nouvel administrateur principal* par celle-ci ;
2. désigne la directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire, Mme Maryse Létourneau, administratrice principale aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10951-12-2019

Représentation de la directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire à différents comités

CONSIDÉRANT le départ prochain de M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT la nomination prochaine de Mme Maryse Létourneau au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE M. Lévesque siège à différents comités comme représentant de la MRC de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE délègue Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire, pour siéger aux différents comités auxquels son prédécesseur siégeait.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10952-12-2019

Soumissions retenues, Plâtrage & finition Cleary inc., travaux d'entretien du bâtiment *Centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie*

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie souhaite effectuer des travaux d'entretien du bâtiment *Centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie*;

CONSIDÉRANT les trois soumissions de Plâtrage & finition Cleary inc., lesquelles sont :

Soumission	Objet	Prix Sans taxes	Prix Avec taxes
21-11-2019	Peinture colonnes et portes extérieures	1 420,00 \$	1 632,65 \$
21-11-2019	Plâtre dans les bureaux et installation de gypse trous et retombée	4 000,00 \$	4 599,00 \$
3-12-2019	Peinture murs et plafonds réparés dans les bureaux	2 400,00 \$	2 759,40 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE retienne les trois soumissions suivantes, de Plâtrage & finition Cleary inc., pour effectuer des travaux d'entretien du bâtiment *Centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie* :

Soumission	Objet	Prix taxes non incluses	Prix Taxes incluses
21-11-2019	Peinture colonnes et portes extérieures	1 420,00 \$	1 632,65 \$
21-11-2019	Plâtre dans les bureaux et installation de gypse trous et retombée	4 000,00 \$	4 599,00 \$
03-12-2019	Peinture murs et plafonds réparés dans les bureaux	2 400,00 \$	2 759,40 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO 10953-12-2019

La résolution numéro 10953-12-2019 n'existe pas.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 10954-12-2019

Projet *Création d'un parc régional dans le bassin de la rivière Cap-Chat*, demandes de la Corporation du parc régional Chic-Chocs

CONSIDÉRANT les demandes, du 1^{er} novembre 2019, de la Corporation du parc régional Chic-Chocs relatives au projet de création et de développement d'un parc régional dans le bassin de la rivière Cap-Chat, lesquelles sont :

1. un appui du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie dans sa quête de ressources financières auprès d'organismes subventionnaires ;
2. la nomination d'une personne représentant le conseil de la MRC pour siéger au conseil d'administration de la corporation ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10657-04-2019, le conseil de la MRC garde sa position concernant ce projet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. ne souhaite pas s'engager dans le projet de création et de développement d'un parc régional dans le bassin de la rivière Cap-Chat ;
2. néanmoins, donne un appui moral à la Corporation du parc régional Chic-Chocs dans sa quête de ressources financières auprès d'organismes subventionnaires ;

3. nommera, plus tard, une personne représentant le conseil de la MRC pour siéger au conseil d'administration de la corporation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MADA, CONFIRMATION DE LA SUBVENTION 2020

Dépôt de la lettre de la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, Mme Marguerite Blais, confirmant une aide financière de 64 000,00 \$ pour la réalisation de politiques municipales et de plans d'action sur le territoire de La Haute-Gaspésie dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), datée du 12 novembre 2019.

SÉCURITÉ

Aucun dossier *Sécurité*.

TRANSPORT

Aucun dossier *Transport*.

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

RÉSOLUTION NUMÉRO 10955-12-2019

PADF, annexe 5, *Registre annuel des projets*, saison 2019-2020

CONSIDÉRANT le dépôt de l'annexe 5 relative au *Registre annuel des projets*, saison 2019-2020, dans le cadre du *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF) dûment remplie ;

CONSIDÉRANT QUE le montant provenant du PADF est de 60 140,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve l'annexe 5 relative au *Registre annuel des projets*, saison 2019-2020, dans le cadre du PADF.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOGEMENT SOCIAL

Aucun dossier *Logement social*.

INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS SCOLAIRES

Aucun dossier *Infrastructures et bâtiments scolaires*.

CULTURE ET PATRIMOINE

Aucun dossier *Culture et patrimoine*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

ÉCOCENTRE MONT-LOUIS, STATISTIQUES

Dépôt du document *Statistiques fréquentation 2017-2019 – Écocentre Mont-Louis* est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

Visites à l'écocentre de Mont-Louis			
	2019	2018	2017
Résultat	4 715	5 182	5 672

RÉSOLUTION NUMÉRO 10956-12-2019

Entente - Fourniture de services de traitement des matières organiques, signatures

CONSIDÉRANT l'Entente relative à la fourniture de services de traitement des matières organiques entre la Ville de Matane, la Municipalité de Baie-des-Sables, la Municipalité de Grosses-Roches, la Municipalité de Les Méchins, la Municipalité de Saint-Adelme, la Municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg, la Municipalité de Saint-René-de-Matane, la Municipalité de Saint-Ulric, la Municipalité de Sainte-Félicité, la Municipalité de Sainte-Paule et la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a pour objet de fournir le service de traitement des matières organiques compostables par la Ville de Matane aux populations et aux industries, commerces et institutions (ICI) desservis par la collecte des municipalités parties à l'entente;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie souhaite poursuivre les négociations concernant certains articles de l'entente ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise le préfet, M. Allen Cormier, et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Mme Maryse Létourneau, à signer l'Entente relative à la fourniture de services de traitement des matières organiques avec la Ville de Matane, la Municipalité de Baie-des-Sables, la Municipalité de Grosses-Roches, la Municipalité de Les Méchins, la Municipalité de Saint-Adelme, la Municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg, la Municipalité de Saint-René-de-Matane, la Municipalité de Saint-Ulric, la Municipalité de Sainte-Félicité, la Municipalité de Sainte-Paule ;
2. informe, la Ville de Matane, qu'il poursuivra les négociations concernant certains articles de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION NUMÉRO 10957-12-2019

Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, nomination

CONSIDÉRANT la démission de M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie souhaite nommer un directeur général et secrétaire-trésorier par intérim ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. nomme Mme Maryse Létourneau au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim du 10 décembre 2019 au 29 février 2020 ;
2. autorise M. Allen Cormier, préfet, à signer un contrat d'engagement avec Mme Létourneau aux conditions préétablies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10958-12-2019

Soutien technique auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

CONSIDÉRANT l'arrivée de la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Maryse Létourneau occupera le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim du 10 décembre 2019 au 29 février 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE propose à Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire, d'aller chercher un soutien technique auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10959-12-2019

Soutien technique auprès de Lelièvre conseils

CONSIDÉRANT l'arrivée de la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Maryse Létourneau occupera le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim du 10 décembre 2019 au 29 février 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE Lelièvre conseils est une entreprise qui soutienne les instances municipales et parapubliques.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. propose à Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire, d'aller chercher un soutien technique auprès de Lelièvre conseils ;
2. alloue une somme de 1 000,00 \$ pour ce soutien technique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10960-12-2019

Ouverture du poste de directeur général et secrétaire-trésorier

CONSIDÉRANT le départ prochain de M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu prochainement une réunion de type lac-à-l'épaule entre le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie et Lelièvre conseils en vue d'une réorganisation de l'organisme de la MRC.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE ouvre, au besoin, le poste de directeur général et secrétaire-trésorier, ayant le statut régulier à temps plein.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10961-12-2019

Contrat de conciergerie, transfert à Nettoyage Plus

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de L'ABC du ménage a cessé ses activités de conciergerie;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10734-06-2019, la MRC de La Haute-Gaspésie a prolongé le contrat de conciergerie avec L'ABC du ménage jusqu'à la fin des travaux prévus au centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, et ce, aux mêmes conditions ;

CONSIDÉRANT la soumission de Nettoyage Plus dans ce domaine ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accepte de transférer le contrat de conciergerie avec M. Patrick Grégoire, L'ABC du ménage, signé le 30 avril 2018, à M. Steve Boucher et Denis Faucher, Nettoyage Plus, à compter du 10 décembre 2019, et ce, jusqu'à la fin des travaux prévus au centre administratif de la MRC, au coût de 711,00 \$ par quinzaine, lequel montant sera prélevé dans le département *Administration générale* ;

2. autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Mme Maryse Létourneau, à signer le document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10962-12-2019

Motion de félicitations à M. Sébastien Lévesque

CONSIDÉRANT le départ prochain de M. Sébastien Lévesque comme directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT son dévouement dans l'accomplissement de ses tâches.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE souligne l'excellent travail de M. Sébastien Lévesque comme directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. SIMON DESCHÊNES, il est résolu de lever la séance à 20 h 09.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».

